

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU CINQ JUIN DEUX MIL VINGT QUATRE

L'An deux mil vingt-quatre le cinq Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30/05/2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc – TRUPIN (FERNANDES) Anne-Sophie - HARDOUIN Jean-Pierre - SZYMAN Anaïs - MENEAU Jean-Claude - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - RIBEIRINHO Valérie - PASQUALIN Côme - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne - AUCHER Valérie.
Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS : DENIS Adèle qui donne pouvoir à HARDOUIN Jean-Pierre, LÉON Martine qui donne pouvoir à BADILLER Marc, GUEST Iona qui donne pouvoir à SZYMAN Anaïs, RASPAUD Stéphane qui donne pouvoir à PASQUALIN Côme, VANWATERLOO Damien qui donne pouvoir à HURTEVENT Jean-Serge.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PASQUALIN Côme.

Le compte rendu de la précédente réunion du Conseil du 07 Mai 2024 est approuvé.

I - EUROVIA MARCHÉ REQUALIFICATION RUE DE CHINON TRANCHE 3 (OPTIONNELLE 2) - AVENANT N°1 - RUE DE SACHÉ

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 à la Tranche 3 (Optionnelle 2) du Marché de la Traverse d'Agglomération, concernant le complément rue de Saché (de la rue de Chinon au plateau surélevé).

Les travaux s'élèvent à 77 466,84 € H.T.

Pour rappel :

Tranche Optionnelle 2 : 232 867,60 € H.T.

Avenant 1 rue Saché : 77 466,84 € H.T.

Nouveau montant T2 : 310 334,44 € H.T.

Le Conseil Municipal après délibéré à main levée unanime (19 pour) ;

APPROUVE l'avenant présenté qui porte le nouveau montant global du Marché à :

Montant initial du Marché : 742 295,35 € H.T.

Avenant n°1 : 77 466,84 € H.T.

Nouveau Montant Global du Marché : 819 762,19 € H.T.

AUTORISE le Maire l'avenant n° 1

N° 2024-055 Publiée le 07/06/2024 reçue en Préfecture le 07/06/2024

AVENANT N°2 – MARCHÉ GLOBAL

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 2 au Marché Global de la Traverse d'Agglomération, concernant les travaux prévus réellement réalisés et complémentaires demandés sur l'ensemble des tranches.

La plus-value finale s'élève à 40 722,80 € H.T. (hors actualisation)

Pour rappel et information :

	T1 – Tranche Ferme secteur épicerie	T1 - Parvis épicerie	T2 – Tranche Optionnelle 1	T3 – Tranche Optionnelle 2	TOTAL H.T.
Marché	162 001,60 €	42 295,29 €	305 130,86 €	232 867,60 €	742 295,35 €
Métrés travaux	163 661,76 €	40 154,96 €	299 700,72 €	317 887,22 €	821 404,66 €
Travaux supplémentaires	14 463,26 €	3 118,00 €	12 251,07 €	9 248,00 €	39 080,33 €
Réalisés	178 125,02 €	43 272,96 €	311 951,79 €	327 135,22 €	860 484,99 €
Actualisations montants			0.103	0.125	
			30 869,17 €	39 735,91 €	70 605,08 €
TOTAL FINAL	178 125,02 €	43 272,96 €	342 820,96 €	366 871,13 €	931 090,07 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à main levée unanimement (19 pour) ;

APPROUVE l'avenant présenté qui porte le nouveau montant global du Marché à **860 484,99 € H.T.**(hors actualisation).

AUTORISE le Maire l'avenant n° 2 de 40 722,80 € H.T.

N° 2024-056 Publiée le 07/06/2024 reçue en Préfecture le 07/06/2024

II - CONTRAT PRO ÉLECTRICITÉ – GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la fin du contrat de fourniture électrique pour Groupe Scolaire le 01 Août 2024.

Puis il présente les propositions reçues d'EDF, ENGIE, TOTAL ENERGIE et un comparatif de OPERA énergie.

Après réflexion et discussion, consensus est trouvé.

Le Conseil Municipal après délibération à main levée à l'unanimité (19 pour) ;

RETIENT la proposition de EDF - Tarif unique de base de 9,805 c€/Kwh, sur 48 mois à compter du 01/08/2024

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat n° 2010008883548.

N° 2024-057 Publiée le 07/06/2024 reçue en Préfecture le 07/06/2024

III - PROGRAMME VOIRIE 2024

Monsieur HARDOUIN Jean-Pierre présente le programme de voirie 2024, établi par TPPL d'un montant de 65 161,97 € H.T.

Les travaux comprennent :

- PATA 2024 : 12 396,50 €
- Voiries : 47 389,86 € (*Allée des Cormiers, Rue de la Brosse (virage), Chemin de la Rousselière, Route des Coteaux, Chemin des Champs Fretins, Route des Caves*)
- Sécurisation Chêne église : 5 375,61 €

Le Conseil Municipal, après délibéré unanime à main levée (19 pour) ;

RETIENT le devis proposé par TPPL DE 65 161,97 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce devis

N° 2024-058 Publiée le 07/06/2024 reçue en Préfecture le 07/06/2024

IV - REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS

Monsieur Fabien BARREAU a fait des achats chez Carrefour (produits nettoyage église) d'un montant de 44,31 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, unanimement (18 pour) (le Maire ne prenant pas part au vote) ;

ACCEPTE de rembourser la somme de 44,31 € à Monsieur Fabien BARREAU.

N° 2024-059 Publiée le 07/06/2024 reçue en Préfecture le 07/06/2024

Madame Anne-Sophie TRUPIN (FERNANDES) a fait des achats chez LECLERC (gouter des anciens) d'un montant de 104,90 €.

Le Conseil Municipal, après délibéré à main levée unanime (18 pour) (l'intéressée ne prenant pas part au vote) ;

ACCEPTE de rembourser la somme de 104,90 € à Madame Anne-Sophie TRUPIN (FERNANDES).

N° 2024-060 Publiée le 07/06/2024 reçue en Préfecture le 07/06/2024

V - DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

21/05/2024 : Brico de la Forêt : 430 € (4 jardinières)

21/05/2024 : Brico de la Forêt : 215 € (2 jardinières)

06/05/2024 : LE GOFF : 782,97 € + 423,96 + 14 € (produits entretien école)

06/05/2024 : LE GOFF : 646,97 € + 49,71 (produits entretien cantine)

3) « De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières » :

- 17/05/2024 une case dans le colombarium n°2, concession 15 ans (emplacement 4)

- 17/05/2024 une case dans le colombarium n°2, concession 15 ans (emplacement 5)

8) « D'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal le droit de préemption défini par le Code de l'Urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire (alinéa 15 de l'article L.2122-22 du CGCT) ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la déclaration d'intention d'aliéner reçue, pour laquelle il a été décidé de ne pas préempter :

- 6 rue des Vergers (AM 582)

N° 2024-061 Publiée le 07/06/2024 reçue en Préfecture le 07/06/2024

Nouvelle demande de Sophie BABIN pour comparaison des prix avec un autre fournisseur de produits d'entretien.

VI - Intervention Eric Loison. Président de la CCTVI

Présentation d'un résumé des réalisations de la CCTVI en 2023 et point sur les interactions entre la CCTVI et la commune de Cheillé :

Centre multiaccueil :

Le marché de délégation de service public (DSP) avec la société « Les Petits Chaperons Rouges » est en cours de renouvellement.

12 enfants de Cheillé en crèche en 2024.

Une étude AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) est en cours pour l'extension du centre multiaccueil de Cheillé. L'objectif est de grouper les centres d'Azay-le Rideau et Cheillé. Le bâti libéré permettrait d'accueillir un nouveau centre de loisir et le relais petite enfance (RPE).

Pour la construction, la CCTVI demandera probablement à la commune de Cheillé une contribution financière à hauteur de 10€/hab.

Le chauffage du nouveau volume créé serait réalisé par le réseau desservant le bâtiment actuel. M. Côme Pasqualin indique qu'il est probable que la chaudière bois actuelle ne suffise pas, étant actuellement à ses limites de capacité lors des périodes de grand froid. M. Eric Loizon répond qu'une étude théorique de puissance a été réalisée, mais qu'une étude fluide plus fine sera conduite. Compte tenu des problèmes déjà rencontrés, et la crèche étant le dernier bâtiment desservi par le réseau, il s'engage à ce que la CCTVI prenne financièrement en charge la résolution de tout problème de chauffage en lien avec un manque de puissance après le raccordement de l'extension.

Maison France Services

Quelques travaux ont été fait dans la maison France Service.

Investissement de la CCTVI à Cheillé : travaux d'assainissement et sur le réseau d'eau potable.

ALSH

Les conseillers municipaux de Cheillé chargés de la petite enfance ont demandé une extension de l'amplitude horaire de l'ALSH afin d'accueillir les élèves de 7h00 à 18h45. Eric Loizon a pris en charge cette demande fin mai 2024.

La CCTVI indique que les horaires d'accueil ne sont pour l'instant pas harmonisés, et ont été maintenus tels qu'ils étaient avant leur transfert vers la CCTVI. Le coût de cette mesure pouvant être important, il est nécessaire de connaître le nombre d'enfants qui seraient concernés : une enquête approfondie va être menée par la CCTVI et la suite donnée à la demande dépendra du nombre d'enfants concernés.

L'opportunité d'établir une règle commune pour l'ensemble de la CCTVI sera discutée en commission.

A titre personnel, M. Eric Loizon se déclare favorable à l'ajustement des horaires en fonction du besoin. Mme Anaïs Szyman, précise qu'il est regrettable qu'il ait été accusé réception aussi tard de cette demande formulée il y a plusieurs mois. M. Eric Loizon précise que ce changement d'amplitude horaire pouvait intervenir à tout moment dans l'année, et qu'en cas de réponse favorable de la commission, il ne serait pas nécessaire d'attendre la rentrée 2025-2026 : le changement pourra donc être rapidement déployé. Il précise également qu'un rééquilibrage de la prise en charge du coût des ALSH est en cours, qui conduira à une augmentation du reste à charge des familles et à une baisse du coût pour la CCTVI : 30 % CCTVI (actuellement près de 50%), 30 % CAF, 30 % famille (actuellement, moins de 30%).

Culture : séance cinéma plein air.

Instruction de permis de construire : 30 permis de construire ont été instruits en 2023 pour la commune de Cheillé.

Eau et de l'assainissement

DSP est en cours avec VEOLIA.

Gestion des déchets

La CCTVI joue un rôle de boîte aux lettres pour le SMICTOM et tente de mener une politique vertueuse pour la gestion des déchets.

Un projet d'incinérateur de 40 000 tonnes avec valorisation énergétique est en cours. Sa construction est prévue en 2027 et sa mise en production en 2030.

M. Eric Loizon termine son propos en rappelant les différents moyens de financement et fonds proposés par la CCTVI aux communes.

Tour de table :

M. Fabien Barreau : rappelle la date du vendredi 7 juin au Bourg à 22h30 : réunion de sécurité sur pour les hameaux.

Mme Anaïs Szyman : rappelle la date de la fête de l'école le samedi 15 juin.

Mme Sophie Babin : indique que l'inscription de Cheillé au label « Villes et Villages fleuris » pour l'obtention de la première fleur a été faite. Remercie toutes les personnes qui ont participé au nettoyage de l'église de Cheillé avant la fête de la St-Didier.

M. Côme Pasqualin : indique sa participation avec M. Fabien Barreau à la tenue d'une réunion de présentation des acteurs impliqués dans le label Village d'Avenir. Au cours de cette réunion, les ressources humaines impliquées ont été présentées, en particulier, le chargé de projet, M. Nicolas Plaudet, et la responsable interministérielle de mise en œuvre des politiques publiques, Mme Frédérique Millet. Les communes représentées étaient : Thilouze, Villaines, Villeperdue, Saché et Cheillé ; Rivarennas était excusée. Une réunion de concertation doit être organisée prochainement pour harmoniser la vision du projet.

Anne Sophie Fernandez : indique que l'ensemble des participants au goûter des anciens étaient très contents : grand succès pour l'événement ! Le repas intergénérationnel prévu au début du mandat aura lieu le 2 juillet.

Marc Badiller : signale la présence d'une fuite d'eau à l'école. Il a demandé une visite à l'entreprise Brunet et à un couvreur.

Jean-Pierre Hardouin : remercie Mme Valérie Ribeirinio d'avoir rendu possible, par ses échanges, la visite du château d'Azay-le-Rideau lors du goûter des anciens.

Prochain conseil municipal prévu le 3 juillet.

Délibérations prises le 05/06/2024

2024-055	EUROVIA MARCHÉ REQUALIFICATION RUE DE CHINON - TRANCHE 3 (OPTIONNELLE 2) - AVENANT N°1 - RUE DE SACHÉ
2024-056	EUROVIA MARCHÉ REQUALIFICATION RUE DE CHINON - AVENANT N°2 – MARCHÉ GLOBAL
2024-057	CONTRAT PRO ÉLECTRICITÉ – GROUPE SCOLAIRE
2024-058	PROGRAMME VOIRIE 2024
2024-059	REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS
2024-060	REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS
2024-061	DÉCISIONS DU MAIRE

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	
BABIN Sophie		GUEST Iona	Pouvoir à A. SZYMAN
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	
FERNANDES Anne-Sophie		RASPAUD Stéphane	Pouvoir à C. PASQUALIN
HARDOUIN Jean-Pierre		PASQUALIN Côme	
SZYMAN Anaïs		HURTEVENT Jean-Serge	
MENEAU Jean-Claude		DELÉPINE Fabienne	
DENIS Adèle	Pouvoir à J-P HARDOUIN	AUCHER Valérie	
LÉON Martine	Pouvoir à M. BADILLER	VANWATERLOO Damien	Pouvoir à J-S. HURTEVENT
NOBILEAU Jean			